



L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit mars, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-deux mars deux mille vingt-quatre, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	32	Suffrages exprimés :	45
Absents :	23	- dont POUR :	45
Absents AVEC pouvoir :	13	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir :	10	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard – Président

Mme AMOROS Elisabeth	Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	Mme NALLET Christine
Mme ANGELETTI Frédérique	Mme GIRARD Nicole	M. NOUVEAU Michel
Mme ARAGONES Claire	Mme GREGOIRE Sylvie	Mme PAIGNON Laurence
Mme AUDIBERT Danielle	M. JUSTINESY Gérard	Mme PIERI Julia
Mme BASSANELLI Magali	M. KITAEFF Richard	Mme PONTET Annie
M. BOREL Félix	M. LIBERATO Fabrice	M. RIVET Jean-Philippe
M. CARLIER Roland	Mme LION-PESQUIES Christine	M. SEBBAH Didier
M. COURTECUISSÉ Patrick	M. MASSIP Frédéric	M. SILVESTRE Claude
Mme DAUPHIN Mathilde	Mme MILESI Véronique	M. SINTES Patrick
M. DECHER Martine	M. MOUNIER Christian	Mme STELLA Aurore

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. ATTARD Alain	ayant donné pouvoir à Mme PAIGNON Laurence
M. BATOUX Philippe	ayant donné pouvoir à M. LE FAOU Michel
Mme BLANCHET Fabienne	ayant donné pouvoir à Mme BASSANELLI Magali
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie
Mme BUCHACA Sophie	ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
Mme CATALANO-LLODES Gaétane	ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à M. JUSTINESY Gérard
Mme CRESP Delphine	ayant donné pouvoir à M. KITAEFF Richard
M. DERRIVE Eric	ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
M. GERAULT Jean-Pierre	ayant donné pouvoir à Mme ARAGONES Claire
M. PETTAVINO Jean-Pierre	ayant donné pouvoir à Mme ANGELETTI Frédérique
M. ROUSSET André	ayant donné pouvoir à M. SEBBAH Didier
Mme ROUX Isabelle	ayant donné pouvoir à M. LIBERATO Fabrice

Absents excusés :

Mme JEAN Amélie
Mme MACK Marie-Thérèse
Mme MONFRIN Marie-Josée
M. VOURET Eric

Absents non-excusés :

M. JUNIK Pascal
M. LE FAOU Michel
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
Mme PALACIO Céline
M. PEYRARD Jean-Pierre
M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme AMOROS Elisabeth est désignée Secrétaire de cette séance

	République française Département de Vaucluse – Arrondissement d’Apt	2024/
	Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 28 mars 2024	

N° 2024-056	FINANCES – BUDGET PRINCIPAL Avance de trésorerie au budget annexe ZAE Zones Sud
--------------------	----------------------------------------------------------------------------------------

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu la délibération n°2022-150 du 08 décembre 2022 autorisant le versement d’avances de trésorerie en 2022 du budget principal au budget annexe zones sud ;*
- *Vu la délibération n°2023-157 du 7 décembre 2023 autorisant le versement d’avances de trésorerie en 2023 du budget principal au budget annexe zones sud ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire en date du 14 mars 2024 ;*
- *Vu l’avis de la commission des finances du 14 mars 2024.*

Le Budget annexe ZAE zones sud se décompose en trois zones distinctes :

- La zone des Hauts Banquets ;
- La zone du Camp ;
- La zone du Bout des Vignes.

Pendant les phases d’études, d’acquisitions et de travaux, les dépenses relatives aux zones d’activités doivent être équilibrées par des recettes de cession ou, à défaut, par des recettes d’investissement : emprunt bancaire ou avance remboursable du budget principal.

Pour la zone du Camp, qui est en phase d’études et de diagnostics, il convient de prévoir une avance de trésorerie du budget principal d’un montant maximum de 70 000 € pour l’exercice 2024.

Les avances effectuées seront remboursées par le budget annexe Zones Sud au budget principal au fur et à mesure de la commercialisation des terrains.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** le versement d’une avance de trésorerie d’un montant maximum de 70 000 € pour la zone du camp ;
- **DIT** que cette avance sera remboursée au fur et à mesure des ventes ou à défaut à la clôture du budget annexe ;
- **DIT** que les crédits sont prévus à l’article 27638 du budget principal et à l’article 16875 du budget annexe Zones Sud ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision.

Cavaillon, le 3 avril 2024

La Secrétaire de séance,

Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-Président,

Elisabeth AMOROS

Patrick SINTES



